



C

onvergences

n° 157 mars 2010



*de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques*



**Arlette
Lemaire**

Edi to

Les injustices sociales s'accroissent : le chômage atteint désormais 10%, des centaines de milliers de chômeurs vont arriver en fin de droit, les contrats précaires, la pauvreté et l'exclusion s'intensifient. Face à cela les profits des Banques et des sociétés du CAC 40 explosent, ainsi que les bonus des « traders ».

Sarkozy et son gouvernement sont discrédités auprès de ceux qui avaient cru à leurs promesses.

Les services publics sont laminés, la Fonction publique attaquée en permanence : casse des statuts et des garanties collectives, 10% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000, suppressions d'emplois et de missions, privatisation, mise en concurrence systématique des Etablissements, des services et des personnes, notamment dans l'Education Nationale, première touchée. Tout ce qui contribue à apporter un peu d'égalité est dans la ligne de mire.

Nouvelle gouvernance dans les EPLE, LRU dans le supérieur, démantèlement

des services informatiques dans les Services, alourdissement de l'autofinancement des Etablissements publics nationaux.... L'inquiétude est grande parmi les collègues.

Tous ensemble, salariés du Public et du Privé nous dirons NON à cette politique d'élargissement de la fracture sociale et NON aux projets dévastateurs sur les retraites : 37,5 annuités, 75% du salaire calculé sur l'indice des 6 derniers mois, 60 ans comme âge de départ, doivent redevenir pour tous la règle, cela est possible, l'argent existe : productivité en hausse, bénéfices colossaux.

Exigeons que s'inverse la logique du "toujours plus" pour ceux qui ont déjà tout.

Comme les salariés grecs, amplifions et durcissons la mobilisation.

Dès le 23 mars, TOUS en GREVE et dans les manifestations.

Dossier

Congrès FSU

Expérimentez la

REVOLUTION

Source lumineuse sans mercure, durée de vie de 20 000 heures sans changer de lampe, luminosité constante à partir de 2 000 ANSI lumens, consommation inférieure à un watt en mode veille... la nouvelle gamme de vidéoprojecteurs Casio séduit.

2010 s'annonce révolutionnaire. Avec sa toute dernière gamme de vidéoprojecteurs, Casio bouleverse les codes et propose un produit à luminosité élevée, écologique, économique et performant. Du jamais vu. À l'origine de l'innovation : une **source lumineuse LED et laser sans mercure**. Première mondiale, cette technologie hybride a l'avantage d'être respectueuse de l'environnement, performante et génératrice d'économie.

Jusqu'à 15 ans de fonctionnement sans changer de lampe

En plus d'être écologiquement intéressantes, ces lampes sans mercure ont une durée de vie multipliée par dix. **Faible coût d'usage** garanti. Comptez pas moins de 10 000 présentations de deux heures sans changer de lampe et avec une intensité lumineuse constante. Une révolution ! Côté consommation, le vidéoprojecteur tient aussi ses promesses : absence de préchauffage, démarrage en huit secondes maximum et moins d'un watt en mode veille – une exigence européenne. Les adeptes des **économies d'énergie** ne seront pas insensibles à ces arguments.



Des présentations mobiles au plus haut niveau chromatique

Et les performances de ce petit bijou ne s'arrêtent pas là ! Avec une luminosité de plus de 2 000 ANSI lumens, les vidéoprojecteurs Casio garantissent des couleurs parfaites. Que la salle soit sombre ou éclairée, la nouvelle technologie lumineuse restitue une image claire, vivante et des nuances

fines. Le zoom optique x2 assure, quant à lui, des présentations professionnelles dans toutes les configurations de salles.

Un **confort d'utilisation** confirmé par le gabarit du produit : un format A4 ultra plat qui se glisse facilement dans un bagage informatique. Il bénéficie

bien évidemment d'une connectique complète : prise USB pour des présentations sans PC, module WLAN pour une communication sans fil entre plusieurs PC et entrée HDMI pour la transmission de données numériques. La révolution est en marche.

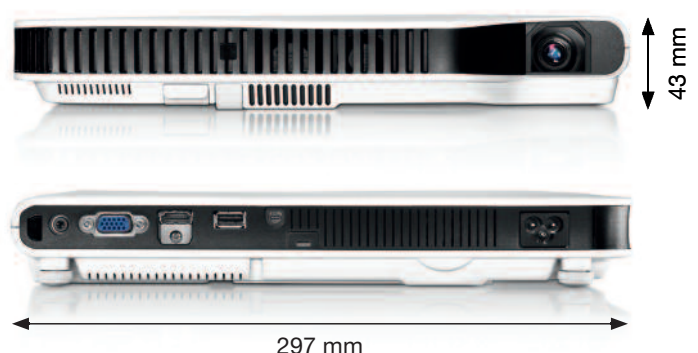
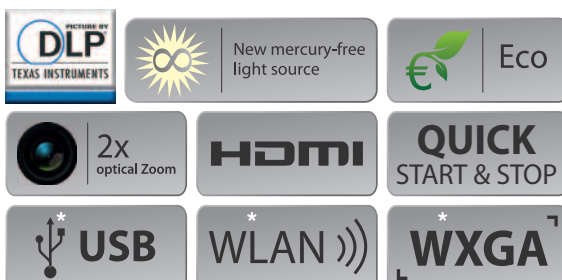
CASIO

Tous les détails techniques sur :

www.casio-projectors.eu

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

À partir de 2 000 ANSI lumens



* Sur certains modèles.

Sommaire

n° 157 - mars 2010

Edito 1

Sommaire 3

Contacteur 4

Actualité

Brèves 5

Mobilité 6

Précarité 6

**Construire une action unitaire
dès le 23 mars** 7

La mort d'une camarade 8

Elections au SCEREN 9

Le SNASUB refuse la cogestion 9

**Etats Généraux
des Services publics** 10

Tribunes libres 15-16

Supérieur 17

Eple 18

Services 19

Bibliothèques 20-21

Fiche pratique 22

Lu pour vous 22

Adhésion 23

Identité nationale, jusqu'où va-t-on ?

La FSU dénonce avec vigueur les propos tenus par Gérard LONGUET à l'encontre de Malek BOUTIH, pressenti pour remplacer Louis SCHWEITZER à présidence de la HALDE.

Au-delà de Malek BOUTIH lui-même, les propos de Monsieur LONGUET illustrent bien les incidences du "débat sur l'identité nationale", destiné essentiellement à flatter l'électorat d'extrême droite pour mieux le capter. Il est désormais possible d'interroger l'identité française, y compris en remontant à Mathusalem pour en vérifier la validité, au point de pouvoir raconter à peu près tout et n'importe quoi, comme par exemple "Parce qu'il vaut mieux que ce soit le corps français traditionnel qui se sente responsable de l'accueil de tous nos compatriotes. Si vous voulez, les vieux Bretons et les vieux Lorrains - qui sont d'ailleurs en

général Italiens ou Marocains - doivent faire l'effort sur eux-mêmes de s'ouvrir à l'extérieur".

Il est temps de siffler la fin de la partie, qui file un fort mauvais coton en ces temps de campagne électorale, et de cesser de jouer avec le feu. A force de vouloir diviser les français pour mieux surfer sur les antagonismes et espérer en capter politiquement l'expression, on en est arrivé à l'expression sans complexe d'un racisme grossier, qui rappelle des heures noires de notre pays.

La FSU appelle les véritables démocrates à se ressaisir et à condamner fermement tout dérapage raciste, sexiste, homophobe, d'où qu'il vienne. Elle demande au secrétaire général de l'UMP de condamner ces propos et les personnes dans ses rangs qui les tiennent.

Communiqué de presse FSU
Les Lilas, le 11 mars 2010

Convergences

Bulletin mensuel du **SNASUB-FSU**
Syndicat national de l'administration scolaire
universitaire et des bibliothèques
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

01 41 63 27 51

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
Rédacteur en chef : Pierre Boyer
Mise en page : Sauveur Salcedo

Publicité : Com'D'Habitude Publicité
Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly

ISSN 1249-1926 • CPPAP 0710S07498



Dossier

Congrès FSU

pp. 11 à 14

Contacter le SNASUB



SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaires généraux

Arlette Lemaire
SNASUB-FSU
104 rue Romain
Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51
lemaire.arlette@free.fr

Jacques Aurigny
01 44 41 21 21
aurigny.j@orange.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
9 rue d'Ancerville
55170 Sommellonne
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie
@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub
@orange.fr

Marie Ganozzi
09 71 46 60 53
marie-ganozzi
@wanadoo.fr

Fabrice Kas
06 85 10 99 94
f.kas@free.fr

Philippe Lalouette
03 22 72 95 02
philippe.lalouette
@ac-amiens.fr

**Anne-Marie
Pavillard**
01 41 63 27 52
amp@snasub.fr

Autres membres du BN

**Jean François
Besançon**
01 53 79 49 04
jf.besancon
@gmail.com

**Marie-Dolorès
Cornillon**
01 40 62 31 31
md.cornillon
@orange.fr

Cédric Dameron
01 53 79 49 04
fsbnf@gmail.com

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasub-caen
@orange.fr

**Jacques Le
Beuvant**
02 98 66 07 70
jacques.le-beuvant
@ac-rennes.fr

Yann Mahieux
01 48 96 36 65
yann.mahieux
@snasub-creteil.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou
@yahoo.fr

Danièle Patinet
03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit
@univ-tlse2.fr

Bernard Teissier
04 37 37 62 05
bernard.teissier
@snasub-lyon.fr

Pascal Tournois
06 64 32 10 91
snasubparis@free.fr

**Thomas
Vecchiutti**
04 95 10 53 04
thomaslp
@wanadoo.fr

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille

Richard Barachia, SA
04 90 16 25 00 richard.barachia
@univ-avignon.fr
Céline Beltran, SA
04 42 89 89 79 celine.beltran
@ac-aix-marseille.fr
Florence Marly, SA
04 91 17 05 08 florence.marly
@ac-aix-marseille.fr
SNASUB-FSU
74 rue Louis Pasteur
84000 Avignon
**Mauricette Buchet,
Trésorière**
04 42 65 90 70
Chemin du Vallon St Pierre
13120 Gardanne

Amiens

Arnaud Bevilacqua, SA
06 75 46 44 18
Bernard Guéant, SA
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
snasub.amiens@wanadoo.fr

Besançon

Christian Vieron-Lepoutre, SA
03 81 66 61 80
snasub.besancon@gmail.com
**Marie-Dominique Lhote,
Trésorière**
03 81 66 61 82
SNASUB-FSU
SCD Univ. de Franche-Comté
45 B avenue de l'Observatoire
25000 Besançon

Bordeaux

Jean-Claude Carabini, SA
06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr
193 rue du 19 mars 1962
40465 Laluque
Nathalie Prat, Trésorière
06 82 91 75 26
tresorerie
@snasub-bordeaux.org
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen

François Ferrette, SA
02 33 32 52 00
snasub-caen@orange.fr
IA Cité administrative
61013 Alençon Cedex
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
Christel.Alvarez@ac-caen.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand

Denis Guerot
04 73 64 68 04
denis.guerot@ac-clermont.fr
Collège P. Mendes-France
96 av. Emile Zola
63201 RIOM Cedex
Brigitte Chazal, Trésorière
04 73 84 65 88
Brigitte.chazal@univ-
bpclermont.fr
3 rue de l'Amourette
63800 Courmon d'Auvergne

Corse

Thomas Vecchiutti, SA
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr
LP Finosello BP 581
20189 Ajaccio Cedex 2
Catherine Taieb, Trésorière
catherine.taieb@ac-corse.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil

Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65/90
yann.mahieux
@snasub-creteil.fr
Adeline Desnoes, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse départementale du
Travail 1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon

Danièle Patinet, co-SA
**Claire Delachambre,
Trésorière**
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877 21078 Dijon Cedex
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr

Grenoble

Abdel Moulehiawy, SA
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
04 76 09 13 60
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Lille

Nicole Deleforge, SA
03 20 62 30 78
Stéphane Lefevre, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre 1er étage
28 rue des Archives
59000 Lille
Eric Fouchou-Lapeyrade, SA
03 21 99 68 20
eric.fouchou-lapeyrade
@ac-lille.fr
Guy Douay, Trésorier
douay.guy@gmail.com
124 rue Francisco Ferrer
59000 Lille

Limoges

Marie-Hélène Dumas, SA
05 55 37 84 76
marie-helene.dumas
@ac-limoges.fr
Collège Pierre de Ronsard
98 rue de la Brègère
87065 Limoges
**Corinne Jeandillou,
Trésorière**
05 55 69 32 95
corinne.jeandillou
@ac-limoges.fr
Collège Jean Monnet
3 allée René Regaudie
87130 Chateaufort la Forêt

Lyon

Monique Viricel, SA
06 13 22 57 64
secretariat@snasub-lyon.fr
9 bis rue G. Monmousseau
Bat Education Nationale
69200 Venissieux
Olivier Aubally, Trésorier
06 21 03 29 91
153 place St Sylvestre,
Le Trolet
01150 Sainte Julie

Montpellier

Claude Roussel, SA
04 66 62 86 55
claude.roussel-mendez
@ac-montpellier.fr
**Conception Serrano,
Trésorière**
04 66 62 86 19
conchita.serrano
@ac-montpellier.fr
SNASUB-FSU
IA du Gard 58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex

Nancy-Metz

Jean-Claude Magrinelli, SA
06 18 79 64 82
magrinelli.jean-claude@neuf.fr
**Chantal Welsch-Floremont,
SA**
3 rue du Four
54610 Abaucourt sur Seille
Annie Lespingsal, Trésorière
03 87 75 87 00
Lycée de la Communication
3 bd Arago 57070 Metz

Nantes

Nathalie Dreameau, SA
02 51 12 52 20
nathalie.dreameau
@univ-nantes.fr
Université de Nantes
BU section Sciences
2 chemin de la Houssinière
BP 92208
44322 Nantes Cedex 3
Francette Grizeau, Trésorière
26 av. F. Mitterrand
85200 Fontenay le comte
02 51 69 90 41

Nice

Antonia Silveri, SA
06 88 54 39 87
antonia.silveri@ac-nice.fr
Cité Jardin Bât. B1
2 route de Grenoble
06200 Nice
Maryse Aprea, Trésorière
04 94 46 06 32
Village Pelican Villa 41
1192 bd JB Abel 83100 Toulon

Orléans-Tours

Alexis Boche, SA
02 38 78 00 69
snasub.aca45@wanadoo.fr
Natacha Sainson, Trésorière
02 38 63 33 04 (Lycée Voltaire)
SNASUB FSU 10 rue Molière
45000 Orléans

Paris

Pascal Tournois, SA
06 64 32 10 91
snasubparis@free.fr
Université Paris 5
UFR Biomédicale
45 rue des Saints Pères
75006 Paris
Yannick Jourdan, Trésorier
yannick.jourdan@free.fr
Lycée Bergson,
27 rue Edouard Pailleron
75019 Paris
01 42 02 83 50

Poitiers

Serge Garate, SA
05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr
Lycée Camille Guérin
33 rue de la Gibauderie
BP 611 86022 Poitiers Cedex
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artilerie
86000 Poitiers

Reims

Françoise Eliot, SA
06 83 31 83 64
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
snasub-fsu.acreims@orange.fr
SNASUB-FSU
Maison des Syndicats
15 boulevard de la Paix
51100 REIMS
Alice Baudry, Trésorière
03 26 61 04 67
tresoacad51.snasub@free.fr
9 rue de Berrière les Vignes
51220 Berriercourt

Rennes

Jean-Luc Pinon, SA
02 98 66 95 73
pinonje@orange.fr
Bruno Leveder, SA
06 79 88 16 66
leveder.bruno@gmail.com
Rectorat
96 rue d'Antrain CS 10503
35705 Rennes Cedex 7
Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 98 98
IA 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex 9

Rouen

Michelle Collet, SA
06 77 61 98 95
michelle.collet@insa-rouen.fr
INSA Rouen Place E. Blondel
76821 Mont St Aignan Cedex
Agnès Devaux, Trésorière
02 32 74 40 33
9 bis rue des Lombards
76290 Montivilliers

Strasbourg

Michel Jedvaj, SA
03 89 42 63 38
snasub-alsace@orange.fr
90 rue Josué Hofer
68200 Mulhouse
Myriam Marinelli, Trésorière
03 88 23 38 25
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse

Dominique Ramondou, SA
06 78 77 00 44 snasub.ac-
toulouse@wanadoo.fr
SNASUB-FSU Bâtiment C
3 chemin du Pigeonnier de la
Cépière 31100 Toulouse
**Dominique Frapaise,
Trésorière**
domalice@free.fr
1 rue Lucien Lafforgue
31000 Toulouse

Versailles

Sylvie Donné Lacouture, SA
01 30 83 48 62 (Rectorat)
sylvie.donne@ac-versailles.fr
Rémy Cavallucci, SA
01.34.48.57.30
remy.cavallucci@orange.fr
Lycée Edmond Rostand
75 rue de Paris
95310 St Ouen l'Aumône
**Françoise Duteuple,
Trésorière**
3, rue des Sablons
28130 Le Paty de Hanches
francoise.duteuple
@ac-versailles.fr

HORS METROPOLE

**Etranger, Guadeloupe,
Guyane; Contactez le
SNASUB national**

Réunion et Mayotte

Jean-Claude Michou, SA
06 92 00 71 09
jean-claude.michou
@univ-reunion.fr
32 rue Jean Sita
97430 Le Tampon
Jean-Odel Oumana, SA
06 92 64 07 44
Rectorat de la Réunion
24, avenue Georges Brassens
97402 Saint-Denis Messag.
Cedex 9
**Jean-Claude Michou,
Trésorier adjoint**
32, rue Jean Sita
97430 Le Tampon
snasub.univsite-
reunion@univ-reunion.fr

CNED : les personnels dans l'action pour le maintien des missions et des emplois



Elections aux CTP spéciaux : les résultats

	Inscrits	Votants	Exprimés	UNSA	FSU	SGEN-CFDT	FO	CGT	SUD	FAEN	SCENRAC CFTC	SNALC/CS EN FGAF	SNETAA EII	DIVERS
Voix	23451	16014	15173	5852	2813	1723	2294	1517	185	97	126	302	88	176
%				38,57	18,54	11,36	15,12	10,00	1,22	0,64	0,83	1,99	0,58	1,16
Sièges				145	61	27	36	25	1	0	0	1	0	7

La Marche Mondiale des Femmes

Elle a lieu tous les 5 ans. C'est un mouvement mondial d'actions féministes rassemblant des organisations syndicales, politiques et associatives. Ce mouvement a pour but de lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations vécues par les femmes dans une visée de changements politique, économique et social.

La Marche 2010 en est la 3ème édition et, à l'instar des précédentes, la FSU est partie prenante de son organisation.

Quatre thèmes sont plus particulièrement discutés en 2010 : paupérisation et précarité des femmes dans le travail, femmes et biens publics, biens communs, violences envers les femmes, et femmes et conflits armés.

En France, la Marche a débuté le 8 mars

à l'occasion de la journée des femmes et prolongera ses initiatives autour de tous les moments sociaux où la cause des femmes pourra être entendue et défendue. Lors du temps fort qui aura lieu à Paris le week-end du 12 et 13 juin 2010, une manifestation et un forum seront organisés suivis d'une soirée festive où la parole sera donnée aux femmes des délégations européennes. Elle se clôturera le 17 octobre 2010.

L'initiative européenne de la Marche aura lieu le 30 juin 2010 à Istanbul en Turquie, où des femmes syndicalistes subissent de fortes répressions policières du simple fait de leurs activités syndicales et de leur désaccord avec les politiques du gouvernement.

L'initiative mondiale se déroulera du 13 au 17 octobre 2010 au Congo dans le Sud Kivu.

La Marche mondiale des femmes 2010 s'inscrit certes dans une année qui fêtera les 40 ans du féminisme et le centenaire du 8 mars mais malheureusement aussi dans une période où le droit des femmes est remis en cause (droit à l'avortement notamment), où les violences envers les femmes n'ont pas cessé et où la paupérisation des femmes croît de manière manifeste.

<http://www.marchemondiale.org>



Indépendance et moyens de la HALDE menacés : la lutte contre les discriminations sacrifiée ?

Les organisations de lutte contre les discriminations s'inquiètent des rumeurs persistantes qui depuis de longs mois maintenant font état de menaces lourdes qui pèsent sur la HALDE.

La spécificité de la HALDE est nécessaire pour assurer que la lutte contre les discriminations soit menée sans faiblesse. Cette réalité agace le gouvernement d'autant plus que la HALDE est venue plusieurs fois contredire des projets de loi comme par exemple le projet de loi sur l'immigration, avec l'affaire des tests ADN sur les candidats à l'immigration, ou encore celui sur les gens du voyage. Elle a, plusieurs fois, rappelé à l'ordre le gouvernement sur des dispositions qu'elle jugeait discriminatoires. Elle a aussi souvent et beaucoup mis la pression sur les

employeurs, l'emploi restant, et de très loin, son premier domaine de saisine. En leur demandant de justifier leurs choix de recrutement, de lui fournir des documents attestant de leur parfaite équité dans les promotions et augmentations de salaire, la HALDE a fait progresser indéniablement la diffusion de la connaissance de l'interdit discriminatoire.

Il faut dénoncer ce qui ferait perdre à la HALDE sa spécificité, son expertise, son efficacité et son indépendance, nécessaires pour que les dossiers dont elle se saisit soient menés à leur terme, y compris quand les auteurs de discriminations sont des décideurs économiques ou politiques. La lutte contre les discriminations nécessitant beaucoup de moyens financiers et humains, Le gouvernement doit montrer sa détermination à faire progresser la lutte contre toutes les discriminations en augmentant les moyens qui y sont consacrés et en garantissant l'indépendance de l'institution qui les combat.

Mobilité

Réunion du CSFPE du 22 février 2010

Déclaration commune des organisations syndicales de la Fonction publique de l'Etat
CFDT- CFTC- CGT- FO- FSU- Solidaires- UNSA

Nos organisations contestent ce projet de décret comme elles contestaient l'article 7 de la loi « mobilité » promulguée en août dernier dont il est l'application.

En réponse à la demande adoptée par la section syndicale de retrait de l'ordre du jour du CSFPE de ce projet de décret, vous avez confirmé Monsieur le Ministre l'absence de dialogue social face aux inquiétudes des personnels. Nul ne peut pourtant nier la teneur du texte : tout agent est sommé d'accepter une des trois propositions d'emploi qui lui seraient faites y compris si cela l'oblige à changer de métier, ou d'accepter une mutation au risque d'être mis en disponibilité d'office (sans traitement) puis licencié ou admis à la retraite.

Il s'agit bien là, d'une rupture avec les dispositions du statut de la Fonction publique d'Etat (loi 84-16 du 11 janvier 1984) qui prévoit, dans son article 36, qu'en cas de « suppression d'emploi » la réaffectation d'un fonctionnaire s'effectue dans un emploi de son corps d'origine, au besoin en « surnombre provisoire ».

Aujourd'hui, le statut de la Fonction publique de l'Etat ne permet pas de laisser un fonctionnaire sans affectation. La position de « réorientation professionnelle » est instituée par le projet de décret sans aucune négociation préalable et en l'absence de tout contenu véritable.

Le choix du gouvernement inscrit dans la loi mobilité, article 7, est bien d'engager la Fonction publique dans des restructurations d'ampleur que nous ne confondons pas avec d'éventuels redéploiements. Avec la RGPP, la révision générale des politiques publiques, ce sont des missions qui disparaissent purement et simplement du champ de la Fonction publique. Dans ce contexte des milliers d'agents pourraient être, dès 2010, victimes de ce plan social.

La politique de démantèlement de la Fonction publique et des services publics, menée par le gouvernement, est rejetée par une majorité de la population qui n'accepte pas cette réforme de l'Etat conduisant à « moins de services publics, moins de personnel, moins d'Etat ». Par les droits et devoirs conférés à ses personnels, le statut organise, dans notre pays, une Fonction publique impartiale, au service de l'intérêt général et constitue donc, avant tout, une garantie pour les citoyens. Si l'un des principes de la Fonction publique à la française, consacre la « garantie de l'emploi des fonctionnaires » c'est parce qu'il permet, non seulement, d'assurer la continuité du Service public, mais également la neutralité et l'indépendance des fonctionnaires dans l'exercice de leurs missions. Avec l'article 7 de la loi mobilité et son décret d'application, permettant le licenciement des fonctionnaires, c'est tout le pacte républicain qui est remis en cause.

Pour, à nouveau, marquer notre opposition à cette disposition mettant gravement en danger l'avenir même de la Fonction publique, des services publics et des fonctionnaires, nous ne nous sommes pas rendus à la convocation du 11 février dernier.

Nous confirmons la demande de retrait du projet de décret.

Précarité

Après l'intervention télévisée de Sarkozy sur TF1...

"Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité. Ce n'est pas juste".

Lundi 25 janvier 2010, Sarkozy a annoncé que "La situation des contractuels dans la Fonction publique, de mon point de vue, est profondément anormale. L'Etat ne peut pas dire aux entreprises : faites des CDI (contrats à durée indéterminée), plutôt que des CDD (contrats à durée déterminée) et proposer des contractuels ». Il a ajouté : "Je suis tout à fait prêt à envisager la titularisation progressive des contractuels pour ne pas les laisser en situation de précarité. Ce n'est pas juste".

Ces déclarations ont surpris l'ensemble des syndicats qui y voient une contradiction flagrante avec toute la politique menée au nom de la RGPP, des suppressions de postes, au vu des externalisations en cours des missions...

Interrogé sur Canal+ mercredi 27 janvier, Éric Woerth, le ministre du Budget, a affirmé que le gouvernement allait « travailler d'arrache-pied » sur la question des contractuels employés dans la Fonction publique. « On a un groupe de

travail sur la place des contractuels » et cette question sera inscrite à l'ordre du jour de l'agenda social. Il a observé que dans le cadre du non-remplacement du départ à la retraite d'un fonctionnaire sur deux, certains emplois « peuvent être titularisés ». Il a ajouté : « On va regarder ça de près et puis, on va regarder les conditions dans lesquelles peuvent être faites ces titularisations ». Enfin, il a terminé par déclarer que « Ce que je veux, c'est éviter les abus, titulariser les gens lorsque c'est possible, lorsque c'est souhaitable, lorsqu'il y a un poste définitif.

Le groupe de travail en question n'a pas été réuni depuis juin 2009 et la FSU est en attente de sa poursuite. On ne peut être que prudent sur les déclarations du Président de la République. Il nous avait déjà fait le coup du « Président du pouvoir d'achat », on a vu le résultat.

Quoi qu'il en soit le SNASUB, avec la FSU, continuera à se battre pour la titularisation des contractuels et défendra cette position dans les groupes de travail.



RETRAITES SALAIRES EMPLOIS :**CONSTRUIRE UNE ACTION UNITAIRE DÈS LE 23 MARS****RETRAITES**

La réforme BALLADUR EN 1993 , puis la réforme FILLON en 2003 prétendaient déjà sauver les retraites : ces deux réformes ont des conséquences désastreuses :

- allongement des durées de cotisations (41 puis 42 ans en 2012)
- baisse des pensions
- remise en cause de fait du départ à 60 ans

et les pistes de « réforme » vont dans le même sens :

- nouvel allongement de la durée de cotisation
- remise en cause des 60 ans
- remise en cause du calcul sur la base des six derniers mois pour les fonctionnaires.

Pourquoi faudrait-il travailler plus longtemps parce que l'on vit plus longtemps ?

Le droit à la retraite à 60 ans a conduit à une meilleure espérance de vie pour tous les salariés
L'augmentation de la productivité du travail ces 20 dernières années finance très largement ce droit.

LE SNASUB REVENDIQUE :

- le maintien exclusif du système de retraite par répartition et du financement des retraites des fonctionnaires sur la base des pensions civiles,
- le droit à une retraite à taux plein dès 60 ans,
- le retour aux 37,5 annuités avec pension représentant au minimum 75% du salaire brut sur la base de l'indice acquis dans les six derniers mois de la carrière,
- le maintien de la solidarité entre actifs et retraités par indexation des retraites sur les salaires,
- le maintien des dispositions du code des pensions qui permettent d'étendre aux retraités le bénéfice des revalorisations de carrière obtenues par les actifs.
- le rétablissement et la pérennisation du congé de fin d'activité,
- la défense de la protection sociale complémentaire,
- pas de pension inférieure au SMIC revalorisé.

AUGMENTER LES SALAIRES

Tournant le dos à l'augmentation des salaires, le gouvernement préfère généraliser l'individualisation avec la prime de fonction et de résultat et l'intéressement.

Le nombre de bas salaires n'a fait qu'augmenter depuis 10 ans allant jusqu'à la création de travailleurs pauvres.
La grille de rémunération dans la Fonction publique est écrasée dès le début de la catégorie C.

LE SNASUB REVENDIQUE :

- un salaire mensuel minimum fonction publique à 1600 euros nets,
- la ré-indexation des traitements sur les prix,
- 300 euros nets pour tous calculés en points d'indice et 5% d'augmentation de la valeur du point comme mesure immédiate,
- la refonte de la grille.

DÉVELOPPER L'EMPLOI

La suppression de 100 000 emplois en trois ans dans la fonction publique prive nombre de jeunes d'emploi et les enferme dans les CDD et autres emplois précaires.

La dégradation des conditions de travail se traduit par un stress et une souffrance au travail en augmentation dans tous les secteurs.

La loi mobilité et ses décrets d'applications préparent dès cette année la suppression de milliers d'emplois dans les trois fonctions publiques.

- Arrêt immédiat de la Révision Générale des Politiques Publiques et de toute suppression de poste
- Non au plan social dans la fonction publique
- Abrogation de la loi de mobilité instrument de mise en place des licenciements de fonctionnaires.
- Plan de titularisation dans la fonction publique.

Ces revendications nécessitent une autre répartition des richesses, d'autres choix économiques, une politique de création d'emplois, une réforme fiscale.
Des milliards ont été trouvés pour les banques l'an dernier : l'augmentation des salaires, du nombre de salariés, assureraient largement le financement de retraites améliorées.

Il en est de même pour les dépenses de santé.

Pas d'argent en France ?

En 3 ans (2005-2008) le patrimoine taxable à l'impôt de solidarité sur la fortune est passé de 648 à près de 1000 milliards soit plus de 50% d'augmentation. Voilà où est passé une part des 150 milliards annuel du Produit Intérieur Brut soustrait aux revenus salariaux depuis 20 ans au profit des dividendes des actionnaires.

**TOUS EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS
LE 23 MARS**

Mylène nous a fait ses adieux...

Mylène Martinez nous a quittés. Pour certains, elle était une collègue, pour d'autres, une camarade, pour beaucoup, une amie. Gestionnaire comptable, elle avait été en poste à Reims, à Saint-Denis et à Paris. Mais depuis plus de 10 ans, elle avait rejoint Montpellier où elle exerçait les fonctions d'intendante à l'EREA Jean-Jacques Rousseau. Syndicaliste, elle avait, de 1997 à 2004, assuré d'importantes responsabilités à la direction du SNASUB, en tant que secrétaire générale adjointe, chargée du secteur EPLE. Après son départ du secrétariat, elle avait continué à participer à la construction du SNASUB, au sein du bureau national, puis de la commission administrative nationale. Jusqu'à ce que la récurrence de la maladie la contraigne à restreindre ses activités, elle a été de tous les combats.



Elle était lumineuse, vivante, passionnée, Elle croquait la vie. Elle semblait invincible. Quand en 2006, elle a appris quelle était atteinte par le cancer, elle s'est battue avec le courage et la détermination qu'elle manifestait dans son engagement syndical. Mais depuis quelques mois, la maladie avait réattaqué. Le dernier jour de février, elle n'a plus eu la force de lutter. Le cancer l'a emportée à 48 ans !

Mylène était une militante, mais elle était aussi une belle femme, amoureuse, chaleureuse, pleine d'humour. Elle aimait la chaleur du soleil et celle de l'amitié, rire, danser, faire la fête, s'éclater. Elle adorait l'ambiance des ferias, passion qu'elle nous avait fait partager à travers un roman «Feria d'amour» : au cours d'un parcours initiatique, elle nous entraînait dans ce monde de la corrida où les toreros, la vie, l'amour et la mort jouent un étrange ballet.

Elle aimait le théâtre, la littérature, l'écriture, la poésie. Avec ses camarades de la compagnie R&Art, elle avait joué à la prison des Baumettes «8 femmes» de François Ozon et préparait l'adaptation pour

la scène de «Feria d'amour». Sensible à la difficulté de vivre, d'être et d'aimer dans une société empreinte d'individualisme, elle avait publié un recueil de nouvelles «La frontière». En peignant ses héroïnes à la frontière de la folie ou de l'indicible, elle n'imaginait pas qu'elle passerait elle-même trop tôt une autre «frontière» terrible et irréversible. Jusqu'à ce qu'elle n'en ait plus la force, elle a continué à écrire.

Ces derniers mois, sa maladie l'avait un peu éloignée de nous. Pudique, peut-être trop pour ceux qui l'aimaient, elle tentait de cacher les progrès fulgurants du mal qui la rongait.

Mylène est partie sereine, entourée de l'amour de sa famille, de ses amies et de son équipe soignante à laquelle elle était très attachée. A ses parents, à sa sœur, à ses complices, Agnès et Claudine, qui l'ont veillée jusqu'aux derniers instants, à tous ceux qui l'aimaient et qui sont infiniment tristes, ses camarades du SNASUB présentent leurs plus sincères condoléances.



Ensemble, nous nous retrouverons pour évoquer sa mémoire lors d'une cérémonie du souvenir, le 24 avril après-midi à Paris à la chapelle des Frères capucins.

Béatrice Bonneau



Elections au SCEREN

Instances paritaires du SCEREN : réussite de la FSU.

Les 1900 agents du SCEREN (CNDP-CRDP-CDDP) étaient appelés aux urnes afin de renouveler les CTP de leurs établissements et les CCP de leurs corps.

La baisse importante du nombre d'inscrits témoigne des ravages de la RGPP et de la « gestion à la calculatrice » des centres.

Le taux de participation (de 60 à 80 % selon les scrutins) témoigne de l'attachement des personnels à leur réseau et à ses instances paritaires comme de leur inquiétude face à l'avenir.

CTP (1)

La FSU conforte sa deuxième place au CTP commun aux CRDP et au CNDP en conservant ses deux sièges (UNSA : 4 ; CGT et CFDT : 2).

Au CNDP, la FSU (4° avec un siège sur 7) doit rebâtir son implantation dans le nouvel établissement de Chasseneuil du Poitou, après la fin annoncée des implantations parisiennes.

CCP

La FSU était candidate dans trois CCP. Elle maintient ses positions chez les enseignants, en tête dans les deux sections (2 élus SNUipp dans le 1° ; 2 élus SNES dans le 2°).

Le SNASUB était concerné par deux élections :

- dans la nouvelle CCP des Personnels Non Titulaires, il obtient un siège sur quatre (CGT, UNSA, SGEN : 1 siège)
- dans la plus petite des CCP, celle des personnels de bibliothèque et de documentation, il trône les deux sièges.

Et maintenant ?

Les résultats témoignent d'une assez grande stabilité, malgré les vicissitudes liées à l'interminable délocalisation du CNDP et aux suppressions et gels massifs de postes.

La FSU maintient ses positions au CTP commun et sa suprématie chez les enseignants et les « Bib & docs » Il lui reste maintenant à restructurer son organisation et à renouveler ses représentants...

Au-delà, la FSU et le SNASUB s'attacheront à prendre toutes les initiatives pour raviver l'indispensable unité syndicale, au CNDP comme dans le réseau, seule alternative pour les personnels face à la gestion intransigeante des postes et des personnels en vogue dans les divers établissements.

Tous les Etablissements Publics Nationaux étant confrontés à la même politique dévastatrice, la FSU et le SNASUB chercheront à étendre cette unité et les indispensables mobilisations à tous les EPN, comme nous y invitent les personnels du CNEP mobilisés le jeudi 4 mars à Chasseneuil et dans les quatorze instituts..

(1) Les résultats des CTP des CRDP ne nous sont pas encore parvenus au moment du bouclage de "Convergences".

Cogestion de la casse des services publics et de la fonction publique : le SNASUB, lui, ne mange pas de ce pain là !

Le 9 mars, le syndicat (?) A&I a signé un nouveau protocole portant « programme de travail » avec les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur. Chacun pourra en prendre connaissance sur les sites des ministères concernés.

Ce protocole trace les pistes d'une co-élaboration par ce syndicat (?) de mesures qui se situent dans le droit fil de la mise en œuvre de la RGPP, de l'individualisation des carrières et de la mise en concurrence des personnels. Ce faisant, il accompagne les suppressions massives d'emplois et le recul du service public.

Parmi les 9 chantiers de travail répertoriés, beaucoup posent problème et mériteraient mieux que d'être traités dans un tête à tête entre des ministres et la direction d'une organisation syndicale(?) complaisante.

Ainsi entre autres, il s'agit de construire une filière administrative interministérielle, de renforcer l'usage de la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE et RAEP), de cogérer les restructurations de services du fait des suppressions d'emplois qu'A&I avait validées dans un précédent protocole, d'accompagner la refonte des agences comptables sans la remettre en cause, de promouvoir la LOLF, de mettre en œuvre la charte de pilotage des EPLE unanimement rejetée par tous les syndicats de la FSU concernés, ...

L'empressement avec lequel les deux ministres ont rendu public ce document montre leur souci de tenter de se trouver une caution syndicale (?) à leur politique régressive.

Au bout du compte, la seule chose qui manque dans ce protocole ce sont les coordonnées physiques et téléphoniques où joindre A&I dans les locaux des ministères. Ne doutons pas que cela figurera dans un prochain document ; le capuchon du stylo est déjà enlevé en prévision de la prochaine signature.

Philippe Rampon

Etats Généraux du Service Public

Après les batailles sur l'eau, le rail, l'éducation, la santé... La votation citoyenne en défense de La Poste vient de démontrer à la fois le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population, l'efficacité de l'unité la plus large et l'importance de mettre ensemble citoyenNEs/usagerEs, personnels et éluEs.

Après les batailles sur l'eau, le rail, l'éducation, la santé... La votation citoyenne en défense de La Poste vient de démontrer à la fois le fort potentiel de résistance et d'attachement aux services publics existant dans la population, l'efficacité de l'unité la plus large et l'importance de mettre ensemble citoyenNEs/usagerEs, personnels et éluEs.

La résistance est indispensable, mais nous ne pouvons nous contenter de défendre un existant que nous voulons transformer, ni nous résigner à le faire dans le cadre d'un choix de société par nature antagonique à l'essence du Service Public. Il nous faut reprendre l'offensive idéologique sur le terrain du Service public (et pas seulement de tel ou tel SP).

Les politiques néolibérales viennent d'exploser dans une crise économique, sociale et environnementale qui confirme à la fois leur inefficacité, leur coût et l'injustice qu'elles produisent. Nous sommes convaincus que notre époque est celle d'une prise de conscience par les peuples de l'unité de leur destin. Nombre de biens et de services sont appelés à entrer dans le patrimoine commun de l'humanité ce qui appelle une large appropriation sociale et la mise en œuvre de services publics à tous niveaux : local, national, international, mondial. Le XXI^e siècle peut et doit être l'« âge d'or » du Service public. En raison de son expérience et de son histoire, la contribution de notre pays pourrait être essentielle dans cet avènement.

Nous proposons donc de nous appuyer sur les mobilisations existantes, et qui gardent leur dynamique propre, les aspirations citoyennes, les comités existants pour ouvrir un débat très large sur les axes suivants POUR des services publics et une Fonction publique du 21^{ème} siècle efficaces et démocratiques.

Quels champs des services publics à quel niveau ? Quels sont les biens communs dont nous estimons qu'ils justifient un Service public ? À quels niveaux ? Quelles caractéristiques communes et quel contenu pour les missions incombant à l'ensemble des services publics pour servir l'intérêt général ? Déconcentration et/ou décentralisation ? Face au désengagement de l'État, au sabotage des services publics nationaux, certains théorisent une régionalisation dans le cadre d'une Europe des régions ? Quel impact de la réforme projetée des Collectivités Territoriales, de la RGPP et de la Réorganisation territoriale de l'Etat ? Il nous faudra poser le problème des régions, de l'État et de l'Europe. Quel rôle des SP sur l'aménagement du territoire, mais aussi sur les questions environnementales dans l'objectif d'un développement soutenable ? Le Service public face à la concurrence ?

www.etats-generaux-du-service-public.fr

Quelle démocratie ? Comment associer, au-delà d'un referendum, la population, les personnels et les élus à une gestion démocratique des SP ?

La proximité géographique peut-elle faciliter cette gestion démocratique ? Cela renvoie aussi à une question plus générale de démocratisation de la société, du travail... Cette question soulève aussi celle de l'évaluation des politiques publiques, des services.

Quels financements ? On sait que depuis 20 ans il est de bon ton de promettre des baisses d'impôts. On voit aujourd'hui les débats autour de la fiscalité locale, de la fiscalité environnementale. On sait aussi que le résultat est non seulement un affaiblissement des moyens de l'État et des Collectivités Territoriale, mais aussi que la fiscalité est de plus en plus injuste. La caricature finale étant la loi TEPA. Il ne peut y avoir de SP, de politiques publiques, sans péréquations, égalité des tarifs, donc sans réforme profonde de la fiscalité s'appuyant notamment sur un véritable impôt progressif.

Quelle part de financement des services réserver aux collectivités publiques et quelle part à l'utilisateur ?

Quelle autonomie pour les services publics vis-à-vis de la collectivité publique ?

QuelEs agents ? Si l'on considère que le service public s'adresse à des usagerEs et non à des clientEs, si l'on considère que l'agent public met en œuvre l'intérêt général alors le statut de la Fonction publique n'est-il pas une pré-condition ? Quelle gestion ? Quelle formation ? Quels recrutements ? Quels niveaux de salaires ?

Nous proposons un processus qui fasse de 2010 une année de débats et de mobilisations citoyennes autour de ces grandes questions, à travers notamment des États Généraux locaux et nationaux, une pétition nationale, une manifestation nationale.

Comité national pour des États Généraux du Service public

Le comité national est constitué des organisations suivantes (ordre alphabétique) : AITEC ; ATTAC ; CGT ; Collectif national droits des femmes ; Convergence Nationale des collectifs de défense et promotion des SP ; Comité National des Privés d'Emploi CGT ; Coordination nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité ; Fondation COPERNIC ; FSU ; GU ; Les Verts ; LDH ; M'PEP, PCF ; PG ; PS ; Résistance Sociale ; SOLIDAIRES ; UNEF



Les personnalités suivantes, qui n'ont pas de responsabilité majeure dans les organisations précitées, en soutiennent activement la démarche Anicet Le Pors – Jean-Marie Pernot – Catherine Mills – Liem Hoang-Ngoc – Jacques Fournier – Pascale Gonod – Jean Labrousse – Pierre Bauby – Bertrand Monthubert - ...

Congrès FSU

Le congrès de la FSU s'est tenu à Lille du 1er au 5 Février dernier. Plus de 700 délégués ont ainsi pu revisiter la plate-forme revendicative de la fédération.

Le congrès a vu la désignation de Bernadette Groison comme nouvelle Secrétaire Générale de la FSU, succédant à Gérard Aschieri, qui est resté 9 ans à la tête de la FSU et auquel les congressistes ont réservé de chaleureux remerciements.

De nombreux invités dont Bernard Thibaut, Annick Coupé, et des représentants de différentes confédérations et fédérations françaises, des associations et organisations amies, et bien sûr des invités étrangers étaient présents. La délégation du SNASUB était composée de 16 camarades.

En 3 ans les coups portés notamment par la RGPP ont été rudes et les dossiers ne manquaient pas. Ils étaient répartis en 4 thèmes :

Le thème 1 sur l'Education, la Formation et la Recherche.

La FSU a exigé une toute autre réforme de la formation des enseignants, a réitéré sa demande d'abrogation de la LRU, a condamné la nouvelle gouvernance des EPLE, et la performance et la mise en concurrence des Etablissements entre eux. Elle a condamné toutes les contre réformes que le gouvernement a fait voter comme la réforme des lycées.

Le thème 2 sur la fonction publique et les services publics était chargé.

En 3 ans la RGPP a attaqué statuts, carrières, prôné la mise en concurrence des personnels entre eux, qui ont suscités une souffrance exorbitante.

Il a fallu revisiter nos revendications en matières de refonte de la grille, de revalorisation des salaires, de requalification des emplois, de rattrapage du pouvoir d'achat, de résorption de la précarité;

La FSU exige le retrait de la loi mobilité et des décrets comme celui de la réorientation qui autorise éventuellement la mise en disponibilité d'office voire le licenciement d'un collègue.

Les 100 000 suppressions d'emplois, dont 5000, dans notre secteur ont imposé des restructurations/suppressions de services, de missions, la REATE, ont jeté beaucoup de collègues dans un désarroi profond.

La FSU a mis à jour et rappelé ses mandats sur les retraites.

Le thème 3 traitait de alternatives économiques et sociales et environnementales.

Le projet de la FSU s'inscrit dans une perspective de transformation sociale et ont été précisées les alternatives qu'il fallait construire.

Ella précisé ses positions sur la sécurité sociale le système de santé.

Elle a rappelé son exigence d'une véritable et urgente réforme de la fiscalité.

Elle a demandé l'abrogation des lois sécuritaires et exigé une politique de l'immigration respectueuse des droits et a rappelé son rejet de toute discrimination.

Le développement durable et les adhésions internationales ont été l'occasion de débats animés.

Le thème 4 concernait l'avenir de la Fédération.

La piste de la confédéralisation ayant été totalement abandonnés chacun(e) sait que la seule voie est la(ré)unification du mouvement syndical afin de combattre ce gouvernement et de vaincre.

Un appel a été lancé afin de construire un nouvel outil syndical fondé sur la lutte et la transformation sociale.



THEME 1 : Éducation, formation, recherche, enjeux d'avenir

Nous avons suivi les longs débats qui ont animé la journée d'étude du Thème 1 lors du Congrès FSU 2010 de Lille. Le Thème 1 abordait de nombreuses problématiques de travail qui tournaient principalement autour des questions fondamentales de la construction, de la transmission et de la maîtrise des savoirs. Problématiques abordées de manière concrète en prenant pleinement en compte la dégradation actuelle du système d'éducation et de recherche qui est fortement fragilisé, de la maternelle à l'université, par les réformes gouvernementales en cours.

Le SNASUB-FSU y a, notamment, défendu les 2 amendements développés par la Commission Bibliothèques et votés à la CAN des 26 et 27 Janvier 2010. Ces 2 amendements portaient principalement sur l'acquisition d'une véritable culture de l'information de la maternelle à l'université, sur l'accès universel, libre et gratuit au patrimoine et aux savoirs et, enfin, sur la numérisation des savoirs et du patrimoine écrit. Ils ont été facilement intégrés dans la version définitive du Thème 1, consultable sur le site de la FSU, dans le paragraphe I-3.3. de la première partie du thème intitulée « Des savoirs pour tous ».

Parmi les différentes problématiques abordées dans le texte du thème 1, la plus attendue, du fait de l'actualité professionnelle et syndicale, portait sur la formation des enseignants.

Le SNASUB-FSU, n'ayant, suite à son Congrès de Bussang de Mai 2009, pas de mandat en ce qui concerne la réforme gouvernementale de la formation des enseignants, nous avons suivi avec attention les débats parfois tendus entre les représentants des différents syndicats nationaux de la FSU (SNEP, SNES, SNETAP, SNUEP, SNUIPP, SNESUP) concernés par cette réforme.

De nombreux amendements, parfois redondants, ont ainsi été proposés concernant principalement le niveau de qualification et le niveau de recrutement des enseignants, le pré-recrutement et les types d'aides pour les étudiants, la mise en place d'une formation prè-professionnalisante pour les étudiants, la place du concours et son interaction avec les Masters d'enseignement, la formation post-recrutement des lauréats ainsi que le rôle de l'IUFM,

La commission de rédaction du Thème 1 a réussi à intégrer, souvent par fusion, un bon nombre de ces amendements dans le texte initial mais elle n'a pas pu trancher sur les thématiques les plus antagonistes, renvoyant la décision à la séance plénière du Congrès sur le thème.

Dans ce contexte polémique et de tensions entre les syndicats nationaux concernés, le Congrès de la FSU a préféré décider de continuer à approfondir au niveau fédéral, en tenant compte des positions des syndicats nationaux, la réflexion sur les sujets les plus clivant comme la place des concours et l'articulation avec les masters.

DOSSIER

Gérard Aschieri, en 9 années à la tête de la FSU, a largement contribué à l'affirmation de la place de notre fédération dans le paysage syndical français et de s'y imposer comme un acteur incontournable.



“La FSU cherchera à maintenir l'unité la plus large autour de revendications ambitieuses afin d'avoir un front syndical unitaire capable d'imposer d'autres choix que ceux prévus apr le gopuvernement en matière d'emploi, de pouvoir d'achat, de saalires et de retraites. Nous devons être à l'offensive sur l'ensemble de ces questions, vaincre les fatalismes et démontrer qu'il est possible de faire autrement.”

Bernadette Groison
Noiuvelle secrétaire générale de la FSU



Les textes du congrès sont consultables sur le site de la FSU

CONVERGENCES

Thème 2 : le service public et la fonction publique sont une richesse

Pour la FSU il s'agit tout d'abord de promouvoir et défendre les services publics, de réaffirmer le rôle positif des services publics.

Il s'agit de défendre les services publics qui sont en danger avec la Révision Générale des politiques publiques d'où une 2^e partie d'analyse des dangers.

La RGPP

C'est une entreprise systématique, méthodique, quotidienne de destruction des politiques publiques, des services publics, une marchandisation des pratiques, des organisations et des services rendus à des agences sous tutelles (Pôle Emploi par exemple) ou carrément au privé.

C'est la suppression de 160 000 postes dans la FPE d'ici 2012, la multiplication des contractuels, des vacataires, le recours progressif aux missions d'intérim.

Le thème 2 c'est aussi la réaffirmation de la place des personnels

Les agents de la Fonction publique

La FSU défend le principe d'une fonction publique de carrière où le lien qui unit l'agent titulaire à son employeur n'est pas contractuel mais statutaire. Les agents de la Fonction publique sont dans une position légale et réglementaire. Certes, la « puissance publique » se réserve le droit de définir les conditions de recrutement, de déroulement de carrière... mais cela implique aussi, en contrepartie, un statut avec des droits et des garanties reconnus aux agents pour leur permettre d'exercer leurs missions en dehors de toute pression, de manière neutre et indépendante, les protéger de l'arbitraire, conforter leurs libertés fondamentales (conscience, opinion, expression) contre une conception managériale contraire à la tradition républicaine

Comment caractériser la loi mobilité ?

Derrière un argument d'attractivité des carrières et de mobilité facilitée, se dissimule une politique d'abandon de missions de service public et de restriction drastique des moyens humains, au prix d'une polyvalence accrue et contrainte pour les agents.

Les revendications des personnels

Le SNASUB ne peut que se satisfaire de la réaffirmation de revendications conformes à ses mandats

Les rémunérations ; la grille salariale

Au titre de cette reconstruction, la FSU demande une mesure immédiate de 50 points d'indice pour tous. Elle revendique de porter immédiatement le traitement minimum de la Fonction publique à 1600 euros nets.

La reconstruction de la grille définie par le congrès FSU : une vraie définition.

une reconstruction de la grille qui reconnaisse les qualifications et offre des espaces indiciaires permettant de vraies carrières revalorisées, avec une amplitude d'environ deux fois l'indice de début. Ni les « mesures Jacob » pour la catégorie C, ni celles qui viennent d'être annoncées pour la catégorie B ne font le compte. La reconnaissance des qualifications exige que la plupart des corps et des grades en CII soit classée rapidement en catégorie A. Il convient de reconnaître aussi dans la grille la qualification des personnels techniques ayant deux années de formation après le recrutement au niveau bac.

Les retraites

Retraites maintien et reconstruction du Code des pensions pour assurer 75 % du traitement des 6 derniers mois, à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations. La FSU s'opposera à toute nouvelle remise en cause.

C'est aussi un mandat de défense des carrières par exemple sur l'évaluation :

« L'évaluation « de la valeur professionnelle » devient la pierre angulaire du dispositif. Au risque de subjectivité et d'arbitraire, la réforme prévoit qu'elle soit l'outil principal de gestion de la carrière mais aussi d'une part de la rémunération.

Loin d'améliorer la qualité du service rendu au public, ces évolutions risquent de réduire ce service aux tâches les plus « rentables ».

Sans oublier les précaires

La FSU porte la revendication d'un plan de titularisation rapide, ouvert à tous les non-titulaires en poste ou au chômage, prenant en compte les services effectués, et élaboré selon des modalités et un calendrier adaptés à chaque secteur.

Mais aussi des combats permanents pour la santé au travail et le rôle des CHS, l'action sociale, la protection sociale, la défense des droits des handicapés etc

Pas un sujet de revendication qui ne soit traité après des discussions avec de nombreux amendements provenant des congrès départementaux, des syndicats nationaux.

Le bilan du thème 2 est très riche et répond à toutes les préoccupations en cours des agents publics : il faut le lire et le relire.

Thème 3 : Pour des alternatives économiques, sociales et environnementales

Concernant la politique d'emploi et de salaires pour sortir de la crise

La FSU revendique un SMIC fortement revalorisé, porté immédiatement à 1500 euros net. La FSU dénonce la fusion de l'ANPE et de l'ASSEDIC dans le Pôle emploi ; elle condamne le démantèlement de l'AFPA. Le point central de ce texte porte sur les retraites : nous exigeons le maintien des 60 ans ; 37,5 annuités, 75 % calculés sur les 6 derniers mois pour le public et le maintien du Code des pensions ; le retour au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé ; elle exige la suppression de la décote ; la FSU s'opposera à une réforme des retraites par points ou en comptes notionnels (système par répartition à cotisation définie mais dont les prestations sont ajustées en fonction de la conjoncture, de la démographie, de l'espérance de vie).

Thème 4 : Construire un nouveau syndicalisme, de lutte et de transformation sociale, nécessaire et efficace pour gagner.

Le syndicalisme et son devenir ont été largement débattus au congrès de Lille. Si l'éventuelle confédéralisation de la FSU n'est plus de mise, se pose avec acuité l'obligation de renforcer le syndicalisme et de rassembler plus largement les salariés.

Le contexte économique et social, la stratégie délibérée du gouvernement de casse de tous les acquis sociaux, donnent au mouvement syndical une responsabilité particulière et oblige, afin de pouvoir mieux combattre ces politiques dévastatrices, d'avoir une capacité plus importante de mobilisation et de là à s'interroger sur l'autonomie à terme de la FSU.

Le débat a porté sur la nécessaire unité d'action (sans en rabattre sur nos revendications), l'articulation parfois compliquée entre niveaux interprofessionnel, Fonction publique et l'Education, et le constat de l'émiettement syndical et du faible taux de syndicalisation dans certains secteurs.

Dans ce moment historique où plus que jamais les salariés ont besoin d'un syndicalisme fort, se pose la question d'un syndicalisme unifié.

La FSU entend contribuer à la création d'un nouvel outil syndical, en permettant à chacun d'en débattre à tous les niveaux et à chaque étape de cette construction qui ne sera ni une fusion ni une absorption.

Les initiatives communes de débats, colloques, etc.. sur différents thèmes initiées avec la CGT d'une part et Solidaires de l'autre, sont des pistes positives et doivent se poursuivre et s'amplifier dans le futur, elles sont ouvertes aux organisations qui le souhaitent.

Un appel a été lancé par le congrès aux organisations qui le souhaitent et aux salariés pour débattre ensemble, à tous les niveaux, de la construction d'un nouvel outil syndical et des

Le SNASUB est particulièrement intervenu pour améliorer le dossier des risques psychosociaux, qui traite du stress au travail et du harcèlement moral.

Concernant le respect des droits et des libertés pour l'égalité des droits

La FSU dénonce l'idéologie ultra-sécuritaire, la chasse aux immigrés, la campagne frileuse sur l'identité nationale, les attaques contre l'institution judiciaire et les garanties offertes aux citoyens, la politique pénale. La FSU demande l'abrogation des circulaires Besson- Hortefeux visant à imposer une « immigration choisie »...

Enfin, en réponse à la crise systémique du capitalisme, à la pratique de privatisation des profits et de socialisation des pertes, la FSU propose de faire le choix d'une autre mondialisation répondant aux besoins sociaux, économiques, écologiques et culturels des générations actuelles et futures.

étapes qui peuvent y conduire. Ce nouvel outil syndical, dont les salariés ont besoin, devra être fondé sur un syndicalisme de luttes et de transformation sociale, permettant de construire des alternatives, afin de satisfaire les besoins et de renforcer les solidarités.

Le renforcement de la FSU est par ailleurs essentiel durant cette période.

La deuxième partie de ce thème a porté sur le fonctionnement interne de la Fédération et les nécessaires améliorations afin de rendre la FSU plus efficace, d'améliorer son fonctionnement, de renforcer l'investissement des syndicats nationaux, de rendre plus efficace le travail syndical fédéral partout et notamment face aux bouleversements initiés par la RGPP et la Reate (DDI etc..) :

- faire face au nouveau paysage administratif qui impacte syndicats et organisations départementales et régionales de la FSU
- véritablement féminiser, de rajeunir et d'assurer le renouvellement de ses militants.
- consolider les Sections de retraités
- défendre le paritarisme et les droits syndicaux, très durement touchés actuellement avec la criminalisation du syndicalisme et ses représentants.

La 3ème partie situait la FSU dans le paysage international : Les solidarités qu'elle doit continuer de mettre en oeuvre, sa participation nécessaire aux forums sociaux et le problème des affiliations internationales.

La question de l'affiliation à la CES (Confédération Européenne des Syndicats) est posée. La FSU se donne jusqu'à décembre 2010 pour mener les débats en son sein en donnant les arguments à ses adhérents.

Une consultation sera organisée par les syndicats nationaux, les modalités en seront définies au CDFN de Mars 2010.

Ecole Emancipée

Si le congrès de Lille n'a pas été un congrès pour rien, il n'a pas non plus été celui du renouveau que nombre de militants pouvaient attendre. Ce sera sans doute le congrès des regrets car il n'a pas su impulser une quelconque dynamique, ni en terme d'analyse, ni d'actions.

Certes on a pu voir exprimer au travers de nombreuses interventions la réalité complexe et multiple de la RGPP. La FSU après 18 ans d'existence est restée enkystée sur son trépied bancal (Syndicats nationaux – Sections Départementales – Tendances), n'entendant pas les appels insistants de nombreux SD, petits syndicats et la tendance ÉÉ réclamant plus de fédéral dans l'organisation afin de faire notre outil, la FSU. S'il fallait définir ce Congrès par un mot il serait « équilibre »

L'autre grande attente était la Refondation syndicale, là aussi rien de nouveau sinon la renaissance des CLUI. Bien sûr, la volonté des autres Confédérations que sont la CGT et Solidaires n'étant pas non plus aussi forte que cela. Nous avons, certes, beaucoup de combat et point de vue et analyses communes mais...

Concernant la mastérisation, il est évident que ni le SNES, ni le SNUIPP ne voulait, toujours au nom de l'équilibre, avaler son chapeau au risque d'ouvrir une crise ! Nous

sortons avec une situation inchangée, un statu quo qui ne permet pas de lancer une lutte d'ampleur de la maternelle à l'Université. Ce dernier secteur quittant Lille avec l'amère sensation d'avoir mené le combat pour rien en 2009.

Pour finir, que dire du texte « Action », qu'il s'agit d'un long catalogue fourre-tout où chaque SN peut se retrouver. Un texte sans une ligne directrice focalisée sur les points politiques les plus importants : RGPP, Loi « mobilité », Salaire et Retraite ! Ce catalogue ne permettra sans doute pas à chacun de s'en emparer pour créer et unifier un mouvement social d'ampleur.

Pour conclure, ce congrès aura été à l'image du temps que nous avons eu à Lille, morose, sans saveur. La dynamique du « Tous ensemble et pour un syndicalisme de transformation sociale » étant plombé par la seule volonté de trouver les difficiles équilibres au détriment de l'outil la Fédération

Front Unique

La FSU doit combattre les réformes du gouvernement et non faciliter leur mise en place par sa participation à l'agenda social Fonction publique 2010 !

La défense des intérêts des banquiers et patrons impose au gouvernement de faire payer la crise aux travailleurs, mais pour cela, il a besoin d'associer les dirigeants syndicaux à son programme réactionnaire, notamment sur les retraites. Tel était l'objectif du sommet social du 15 février à l'issue duquel l'intersyndicale a sorti une déclaration qui ne défend aucune revendication, pas même la référence aux 60 ans, ce qui lui permet d'esquiver **la question centrale du combat contre le gouvernement et donc de la rupture avec lui.**

Cette grande braderie des revendications se situe dans le droit fil de celle organisée à Lille au congrès de la FSU par les courants U&A, EE sur une orientation de renforcement du dialogue social dont le bilan est accablant pour les fonctionnaires : suppressions de postes et fusions de corps, loi de mobilité, rémunération individualisée. Voilà à quoi s'est associée la FSU en participant de bout en bout à l'agenda social Fonction publique 2009.

Rebelote en 2010, Woerth a invité fin mars les syndicats à un sommet social Fonction publique pour continuer à conduire ensemble les chantiers ouverts en 2009 et en ouvrir un autre :

celui de la remise en cause du code des pensions, notamment du calcul des pensions sur les 6 derniers mois.

La FSU doit boycotter ce sommet social et s'adresser en ce sens aux fédérations de fonctionnaires : CGT, FO.... **C'est la voie pour engager le combat dans l'unité contre le gouvernement et sa politique** sur la base de revendications claires :

- arrêt des suppressions de postes et des mesures RGPP
- retrait du projet de décret «de réorientation professionnelle»
- défense intégrale du code des pensions et des acquis en matière de retraite : pas un trimestre en plus, maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

Lisez nos interventions au congrès FSU sur : www.frontunique.com

Unité et Action

Plus que jamais, les adhérents, les collègues, ont besoin d'Unité et ont besoin d'Action : il s'agit de mobiliser toutes nos forces pour contrer les innombrables attaques lancées par le pouvoir : contre les services publics, contre les fonctionnaires, contre les travailleurs, contre les citoyens, contre les précaires...

Le congrès national de la FSU après de riches débats (enrichis par les interventions de syndicats hors Education nationale) s'est donné un appareil revendicatif complet et performant à travers les trois thèmes : Education – Formation ; Services publics et Fonction publique ; les alternatives économiques, les retraites.

Les textes ont été adoptés à une très large majorité et le plus souvent à l'initiative de la majorité « Unité et Action ».

Le congrès a aussi largement débattu de l'avenir du syndicalisme et de la nécessité d'organiser les conditions d'une réunification syndicale en priorité avec la CGT et Solidaires, en priorité mais pas exclusivement.

U & A a été à l'origine de la synthèse (difficile) sur le problème de la formation des maîtres ; mais des progrès devront être faits dans les modalités d'élaboration d'une position fédérale ; la priorité doit être donnée au respect des mandats que se sont donnés les syndicats nationaux les plus

concernés, mais la FSU ne doit pas être dans son fonctionnement la simple juxtaposition des positions des syndicats nationaux ; il faut mettre en œuvre des procédures permettant l'éclosion d'une position fédérale transcendant et synthétisant celles des syndicats nationaux.

Les 10 délégués UA du SNASUB (sur 16) ont largement participé dans les commissions de travail à l'élaboration de l'orientation fédérale ; ils étaient porteurs des mandats massivement exprimés par les adhérents.

UA - SNASUB remercie les adhérents qui dans la consultation sur l'orientation fédérale ont donné à notre tendance plus de 60 % des votes, ce qui permet la représentation suivante du SNASUB au CDFN de la FSU :

Titulaire : J. Aurigny ; F. Eliot ; A. Lemaire
Remplaçants : M-D. Cornillon ; F. Ferrette ; H. Petit

PRSI

Respect du mandat du congrès de la FSU : défense du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois.

Le congrès de la FSU qui s'est tenu à Lille du 1er au 5 février a pris nettement position avec 93,98% des voix pour la défense du Code des pensions : « *maintien et reconstruction du Code des pensions pour assurer 75% des 6 derniers mois, à 60 ans, avec 37,5 annuités des cotisations. La FSU s'opposera à toute nouvelle remise en cause* ».

Or, dans le communiqué commun que signe la FSU le 15 février avec la CGT, la CFDT, Solidaires et l'UNSA, on peut lire : « *Les organisations syndicales affirment leur volonté d'agir pour que le débat sur les retraites prennent en compte l'ensemble des questions tant au niveau du privé que du public, notamment le niveau des pensions, l'emploi, le financement, la pénibilité, le code des pensions et la réduction des inégalités* », position reprise par les mêmes dans l'appel à la journée d'action du 23 mars : « *pour...une réforme des retraites prenant en compte l'ensemble des questions tant pour le Code des pensions que pour le régime général...* ».

Ainsi la FSU appelle-t-elle à « *une réforme des retraites* » quand à une écrasante majorité le congrès vient de la mandater en termes clairs pour l'inverse : « *La FSU s'opposera à toute nouvelle remise en cause* »!

Et débattre avec qui ? Avec le premier ministre qui le 30 janvier déclare que la question « du calcul sur les six derniers mois de salaire dans la Fonction publique se pose évidemment » ? Avec la CFDT qui dit « réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs publics et privés » ? Est-ce pour cela qu'on nous appelle à « des » grèves le 23 mars ? Pourquoi « des » grèves ? Et pourquoi pas « la » grève « pour le maintien et la reconstruction du Code des pensions pour assurer 75% des 6 derniers mois, à 60 ans, avec 37,5 annuités de cotisations » ?

Le mandat du congrès doit être respecté.

Pour la reconquête d'un syndicalisme indépendant (PRSI).

Contact : JACQUES.LE-BEUVANT@ac-rennes.fr

Souffrance au travail : qui sont les vrais responsables ?

L'exemple de l'université de Bourgogne

Le nombre de collègues qui nous saisissent pour cause de mal-être dans leur service ne cesse d'augmenter. C'est pourquoi le SNASUB de l'université de Bourgogne a mené une enquête auprès des BIATOS.

Ce sont surtout des personnels administratifs et essentiellement des femmes qui ont répondu (près de 70 % de femmes parmi les BIATOS).

Les collègues relèvent notamment comme problèmes liés aux conditions de travail :

- le travail dans l'urgence, avec des délais précipités au détriment de la qualité, ce qui laisse un sentiment d'insatisfaction et du stress,
- des difficultés relationnelles principalement avec un supérieur hiérarchique (BIATOS ou enseignant), mais aussi avec des collègues n'ayant pas une fonction hiérarchique
- la flexibilité des horaires,
- des difficultés dûes au poste de travail.

Les troubles le plus fréquemment relevés sont : stress, mal de dos, insomnie, avec souvent des difficultés à venir travailler, déprime, troubles digestifs.

La situation relevée, souvent n'est pas récente et le phénomène est durable. Pour la moitié des réponses, les difficultés ont été signalées au responsable, et assez peu au médecin du travail.

La quasi totalité des personnes ayant répondu, a indiqué n'avoir jamais reçu d'information sur les risques psycho-sociaux.

Les rouages de la machine

La remise en cause des droits collectifs, en individualisant les carrières et les salaires, aboutit en réalité à réduire l'autonomie et parfois à détruire la personne.

Le SNASUB avait déjà soulevé les conséquences qu'entraînerait l'ARTT, qui introduit l'accroissement des amplitudes horaires et transforme les jours de congé acquis en récupération de temps de travail disparaissant en cas de maladie par exemple. La volonté d'ouvrir encore plus tôt le matin, encore plus tard l'après-midi et le samedi après-midi les BU, sans moyens supplémentaires, est la démonstration que nous avons en face de nous une hiérarchie prête à écraser les personnes au profit d'intérêts immédiats.

L'évaluation et la mise en concurrence des personnes entre elles est un pas supplémentaire. Au quotidien, le « management » consiste à donner « ordres et contrordres », et il faut répondre au coup par coup. Nombre de collègues, y compris responsables hiérarchiques, ont le sentiment d'un travail bâclé. Cette insatisfaction est renforcée lors de l'évaluation qui relève des objectifs non atteints et qui en fixe de nouveaux.

La PFR, prime comportant une partie « fonctions » et une partie « résultats », accroît le fossé entre la poignée « d'excellents éléments » et la masse des « moyens » et

« des pas bons à grand chose ».

Avec la LRU, ce n'est pas seulement la prime, mais la carrière, le salaire qui vont être « gérés » de cette manière. Aujourd'hui cela touche aussi les enseignants du supérieur, avec notamment la LRU et la LOLF.

A cela s'ajoute la loi sur la mobilité, avec mises en disponibilité d'office et droit de licencier.

Nous nous retrouvons 50 ans en arrière et les étudiants aussi. Le but du jeu devient : comment faire du fric ; on a d'une part la méthode Paris-Dauphine, avec ses masters nationaux transformés en diplôme d'établissement avec des droits d'inscription inégalés et d'autre part la réduction de la masse salariale avec la précarité et le travailler plus pour, à terme, gagner moins.

NOUS PARLONS DE PERSONNES, ILS NOUS RÉPONDENT RESSOURCES

NOUS PARLONS DE DROIT DES SALARIÉS, ILS NOUS RÉPONDENT GESTION

NOUS PARLONS DE CONDITIONS DE TRAVAIL, ILS NOUS demandent de « GÉRER NOTRE STRESS »

nous demandons des droits collectifs, ils nous inventent des « cellules d'écoute »

Pourtant, plus que jamais l'éducation, la recherche doivent être des lieux de vie, avec le droit pour tous les jeunes, quelles que soient leurs origines, d'accéder à l'enseignement supérieur, avec des salariés ayant des droits collectifs permettant l'égalité de traitement et l'amélioration du service rendu au public.

Danièle Patinet



Secrétariats d'Eple : les grands oubliés !

Charte des pratiques de pilotage, constitution de pôles administratifs en EPLE, réforme de la carte comptable. Ces dernières années, les EPLE connaissent des bouleversements considérables ! Dans quelle mesure les secrétariats sont-ils concernés ?

Les missions exercées se sont nettement étendues et le temps est loin où les tâches se limitaient à du secrétariat *stricto sensu* (accueil, frappe, classement).

Le recours systématique au courrier électronique et la multiplication des applications nationales à maîtriser (SCONET, AFFELNET, NOTANET, admissions post-bac, ASSED, AGORA, EPP, etc ...) ont alourdi le travail quotidien.

A cela s'ajoutent des opérations délicates comme gérer la saisie des Heures Supplémentaires Effectives (HSE) et des vacances à l'aide du module Intranet ASIE ou encore gérer les demandes de remplacement (lien avec GI/GC dans certaines Académies).

La dématérialisation des tâches ne réduit ni le temps ni le papier.

Le transfert croissant de la charge des examens des DEC vers les établissements dans le cadre notamment de la « reconquête du mois de juin » pèse également sur les secrétariats.

Avec la fin de la carte scolaire se développent des politiques de recrutement des élèves spécifiques à chaque établissement qui provoquent la multiplication des initiatives à destination des familles. Examens blancs, journées portes ouvertes, accueil de mini-stages, partenariats extérieurs sont autant d'actions dont l'organisation et la gestion reposent en grande partie sur les collègues.

Alors même que les tâches évoluent, exigent une technicité et une polyvalence accrues au point que le programme FODAD consacre une partie aux « secrétaires d'EPLE », rien ne bouge du côté des personnels : les secrétariats semblent toujours isolés avec un effectif limité à un ou deux collègues, avec le grade d'Adjoint administratif le plus souvent ! La réalité c'est pourtant de véritables « secrétariats de direction » avec un rôle de conseil, d'aide à la décision des chefs d'établissement, de mise en forme des décisions tout cela sans contrepartie bien entendu ! A entendre les chefs d'établissement, les secrétariats seraient au cœur de l'établissement ! Il serait temps de passer aux actes !

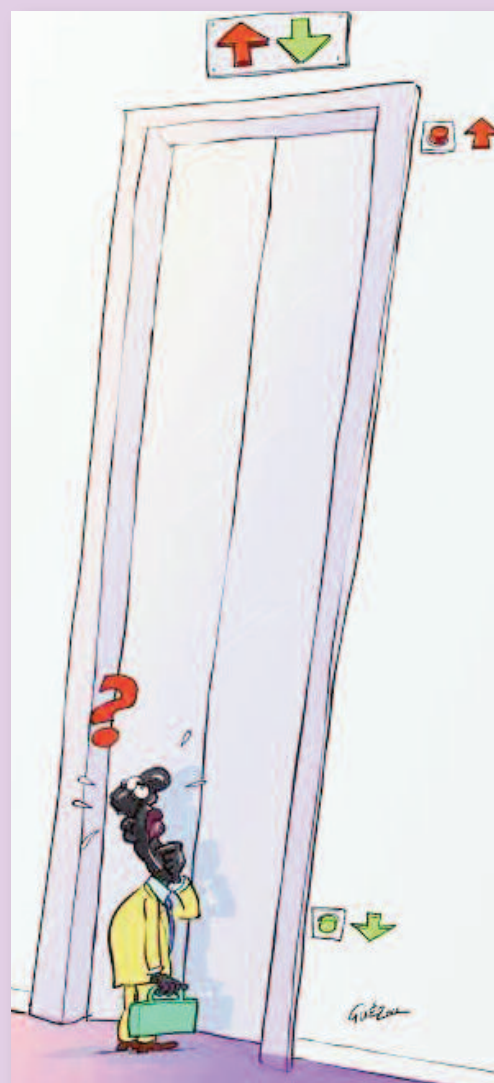
Le SNASUB revendique une formation initiale préalable à la prise de poste d'un mois minimum et une formation continue permettant l'actualisation des connaissances et la maîtrise des réglementations et applications nouvelles.

Dans un souci de transparence et d'information des collègues, le SNASUB se prononce contre le profilage des postes qui permet de choisir son candidat sur des critères extra professionnels (un chef d'établissement qui veut choisir « sa » secrétaire !), nie les droits à la mutation, et l'égalité de traitement des personnels. Mais pour éviter le pouvoir discrétionnaire exercé par les chefs d'établissement dans l'affectation des personnels au sein des établissements,

nous revendiquons le fléchage des postes pour permettre aux collègues de demander une affectation en toute connaissance de cause. Nous voulons que l'on précise clairement dans les postes proposés aux mutations que tel poste se situe bien en secrétariat (ou en intendance) et pas seulement « dans l'EPLE ». Dans le cas contraire, on gommerait la spécificité des missions en les diluant dans un pervers « guichet unique »...

Le SNASUB revendique enfin une requalification des emplois tenant compte des tâches assumées par les collègues et au minimum un poste de catégorie B pour chaque secrétariat de direction. Il est plus que temps qu'ici comme ailleurs les grades correspondent à la nature des missions exercées !

Thomas Vecchiutti



Etablissements publics nationaux

Etablissements Publics Nationaux du ministère de l'Éducation nationale : régime sec pour tous ! Mobilisation partout !

Les EPN du Ministère (SCEREN, ONISEP, CNED...) sont tous soumis à la même diète sévère de la part du Ministère : stagnation ou baisse des subventions, augmentation des cotisations de pension civile grevant les budgets, suppressions de postes (116 en 2010).

Comme si cela ne suffisait pas, la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite qui ne s'appliquait pas aux opérateurs de l'état entre en vigueur cette année dans ces établissements.

De surcroît, les EPN sont sommés par la tutelle de rétablir leur équilibre financier dès le prochain exercice.

Quelques économies sont ainsi projetées, par exemple par la mutualisation des moyens des services audio visuels ou des services généraux (gardiennage, entretien, maintenance...) du CNED et du CNDP, tous deux sis à Chasseneuil du Poitou.

Mais il ne fait aucun doute que la variable d'ajustement sera une fois de plus la masse salariale : les gels de postes massifs (d'ores et déjà une centaine dans le réseau des CRDP), les non renouvellements de contrats sont à l'ordre du jour. Certains chefs d'établissement évoquent même des licenciements.

L'heure est donc à la constitution d'un vaste front de défense des établissements, des personnels et des corps. Les collègues des instituts et du siège du CNED montrent la voie !

SDI

L'intersyndicale représentant les personnels informaticiens a été reçue mercredi 10 mars 2010 de 10h à 12h30 au ministère.

Cette entrevue avait été demandée par l'intersyndicale pour connaître les réponses du ministère aux revendications du personnel portée par l'intersyndicale.

En préalable, le chef de service du STSI nous a précisé que la réunion avait pour objet de présenter à l'intersyndicale les décisions du ministère suite au COPIL conclusif du 5 février et qu'il ne s'agissait pas d'une négociation, n'ayant pas mandat pour cela.

A notre demande de retrait du SDI : le chef de service du STSI nous répond que le secrétaire général du ministère a pris la décision de publier et mettre en œuvre le SDI. Il ajoute que la version définitive du SDI prend en compte les remontées institutionnelles faites par les autorités académiques.

A notre revendication d'arrêt des restructurations : le chef du STSI indique que pour le ministère il ne s'agit pas d'une question nationale mais que les restructurations relèvent d'une dynamique académique, et que le SDI sera décliné en schémas académiques.

A notre exigence de maintien des emplois et des missions, le ministère répond qu'il n'a pas de réponse positive à cette revendication :

- les redéploiements dans le cadre du SDI se poursuivront ;
- les services informatiques ne seront pas épargnés par les suppressions d'emploi dans le cadre de la RGPP.

Sur le maintien de l'informatique de proximité, le ministère nous dit avoir procédé à une clarification dans la version définitive du SDI pour les ADSI et l'assistance et que ces clarifications vont dans le sens des attentes.

Sur ce point, le personnel et l'intersyndicale jugeront sur pièce : le ministère doit publier le SDI dans les prochains jours...

En tout état de cause, l'intersyndicale qui s'est réunie à l'issue de l'entrevue constate que le ministère persiste dans son refus de prendre en compte nos revendications.

L'intersyndicale :

- appelle le personnel à se réunir en assemblée générale dans les tous prochains jours.
- propose une manifestation nationale devant les locaux du ministère le 30 mars, et soumet cette proposition à la discussion des AG.

*Snptes-Unsa Spaseen-Fo Snasub-Fsu
Sgen-Cfdt Un Sgpen-Cgt*

Les BU ont besoin d'un plan de développement, pas d'un plan de communication !

Un plan ambitieux en faveur des bibliothèques universitaires est attendu depuis longtemps. Malheureusement, celui de Valérie Pécresse, pompeusement intitulé « plan pour le renouveau des bibliothèques universitaires » relève plus du plan de communication que du plan de développement que nous appelons de nos vœux. Son annonce a suscité de l'espoir, sa lecture provoque le dépit.

Ça c'est d'la com coco !

Dans la page web de communication, publiée sur le site du ministère¹, on nous explique que ce plan se veut « centré sur la volonté d'améliorer concrètement, là où les étudiants en ont le plus besoin, les différents services proposés » et de proposer « enfin une nouvelle conception de la Bibliothèque Universitaire, davantage tournée vers l'étudiant, la recherche, la pédagogie et les nouvelles technologies ». « Enfin » serait-on tenté de répéter en coeur à la lecture de ces slogans publicitaires pour une bibliothèque idéale.

Valérie Pécresse prend 5 engagements : plus de bibliothèques ouvertes plus tard dès les vacances de Pâques 2010, 31 bibliothèques labellisées "NoctamBU" dès 2010, plus d'ouvrages en accès libre grâce au développement du numérique, une politique documentaire renforcée à tous les niveaux et des bibliothèques plus fonctionnelles.

Bref, elle « dit ce qu'elle fait » ! Mais fera-t-elle ce qu'elle dit ?

Ça s'passe comme ça, chez...

Absolument pas en ce qui concerne l'objectif n°1 de ce plan qui est d'ouvrir pendant les prochaines vacances de Pâques dans chaque université, au moins deux bibliothèques 65h par semaine et jusqu'au moins 20h le soir ! A la ministre la liberté de ses promesses, aux universités la responsabilité d'en improviser la mise en oeuvre dans des délais très courts et avec des moyens supplémentaires ridicules ! C'est ça la Liberté et la Responsabilité des Universités

Concernant les délais, la ministre donne deux mois à chaque université pour réaliser son engagement. Or, ouvrir plus nécessite des moyens humains et financiers pérennes et du temps pour convaincre, pour penser et mettre en oeuvre ensemble les améliorations à apporter au service public. Qui peut croire qu'une telle extension peut s'improviser en quelques semaines ? Il y a fort à parier que les seules universités qui seront en mesure de le faire sont celles qui le font déjà ou qui s'apprentent à le faire depuis longtemps. Bref, encore une fois, de la poudre aux yeux.

Concernant les moyens, que propose-t-elle ? Seulement un million d'euros par an (sur un budget total de 365 millions, cela représente une augmentation de 0,27%...) pour payer des heures supplémentaires ! Ce n'est pas le ministère mais le Figaro² qui nous explique comment les universités pourront réaliser cet exploit : « Ce qui bloquait jusqu'à présent ? Les personnels des bibliothèques universitaires n'avaient pas droit aux heures supplémentaires. Le ministère doit donc, par un arrêté publié dans les jours à venir, y remédier ; la gestion de ces personnels (et d'éventuelles embauches) relevant des universités elles-mêmes dans le cadre de l'autonomie. » Tout est dit. Les personnels vont devoir travailler plus pour gagner plus, en passer par les heures supplémentaires en lieu et place des augmentations de salaires. Quant aux créations de postes, l'État s'en lave les mains, cela relève uniquement de la responsabilité des universités autonomes dans le cadre d'un plafond d'emploi qui est fixé : une création quelque part signifie une suppression ailleurs. C'est un jeu à somme nulle.

Seule bonne nouvelle, la ministre semble enfin avoir compris que le service en bibliothèque n'est pas un job à confier à des étudiants en lieu et place de bourses d'études mais une mission pérenne réalisée par des bibliothécaires professionnels, fonctionnaires de l'Etat. En effet, il n'est plus fait mention des emplois-étudiant comme la solution miracle aux extensions d'horaires.

Pour le SNASUB-FSU, toute extension d'horaire doit répondre à un besoin du public identifié au cas par cas et doit être assurée par une extension pérenne des moyens correspondant.

Égalité des chances... surtout dans les pôles d'excellence !

L'intérêt d'une mesure phare annoncée à grand renfort de communication au nom de l'égalité des chances pour les « étudiants qui n'ont pas accès à Internet chez eux, ou qui n'ont pas, dans leur studio, des conditions de travail adéquates » c'est de camoufler la faiblesse des autres actions ou une énième atteinte à l'égalité des chances.

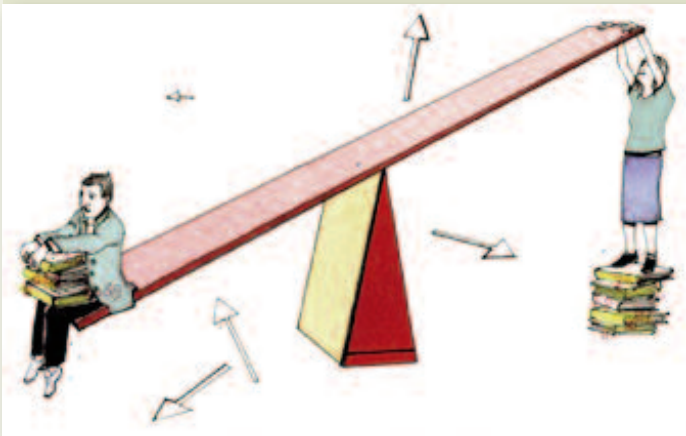
En effet, la plupart des actions et les moyens alloués à leur réalisation ne concernent que les futurs campus dits « d'excellence » déjà destinataires de la plupart des budgets



relatifs aux opérations de « modernisation » de l'enseignement supérieur, installant de fait un système à deux vitesses. Les étudiants qui n'habitent pas dans les grandes agglomérations abritant ces pôles ne pourront donc pas profiter de ces mesures.

Quant à la révolution copernicienne des bibliothèques, « La promotion de nouveaux modèles de bibliothèques davantage centrés sur les usagers et favorisant des liens renforcés entre pédagogie et documentation, entre documentation et recherche » rebaptisés « learning centers » ou « centre d'apprentissages » dans la foulée du dernier rapport de l'IGB³, elle ne serait susceptible d'émerger que dans « les grandes villes universitaires ».

Autant d'exemples d'une conception pour le moins curieuse de l'égalité des chances que Mme Valérie Pécresse vient à nouveau de promouvoir dans les médias à grand renfort de publicité.



Un accès libre... mais payant !?

L'annonce du développement de l'accès libre grâce au numérique pose malheureusement plus de questions qu'il ne propose de réponse. La numérisation des collections patrimoniales est un objectif louable mais en quoi cela concerne-t-il la grande majorité des étudiants qui, dans le cadre de leurs études, ont avant tout besoin d'accès à des manuels et à des ouvrages récents, pas au patrimoine, si précieux soit-il.

En outre, elle sera financée par le grand emprunt (750 M€ ! A comparer au 1 M€ consacré aux extensions d'horaires...) qui ne prévoit pas le libre accès au fonds numérisés mais des services essentiellement payants assurés par des opérateurs privés. Les établissements devront donc payer des licences d'accès pour leurs usagers : avec quels moyens !? Cette numérisation sera confiée à « un nombre limité d'opérateurs communs et reconnus comme l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur » peut-on lire. Quels sont les autres opérateurs potentiels ? Google ?

Enfin, où en est-on des licences nationales pour l'accès à la documentation électronique relative à l'information scientifique et technique dont ont besoins les chercheurs?

Trop de blabla...

Pour le reste, on nous parle de « cohérence nationale » et de « mutualisation » dans un espace où la concurrence de tous contre tous a été imposée par la mise en oeuvre de la loi LRU. Belle tartufferie de pompier pyromane. En outre, alors que le rôle de l'Inspection Générale des Bibliothèques est justement d'assurer le contrôle des bibliothèques des universités, avec un rôle d'évaluation et de conseil, et ce depuis 1822, la ministre veut confier cette mission à l'AERES qui, après avoir brillamment démontré sa capacité à évaluer de façon caricaturale le travail des chercheurs, va s'attaquer au travail des bibliothécaires en « renforçant sa démarche d'évaluation des politiques documentaires » et en élaborant « d'ici l'été une nouvelle méthode d'évaluation ». On peut craindre le pire.

Pour ce qui est de rendre les bibliothèques « plus fonctionnelles » (bel objectif), à lire Le Figaro, grâce à « une numérisation des fonds jusqu'à présent stockés dans des réserves... La place ainsi gagnée permettra d'augmenter le nombre de places en bibliothèque ». On voit mal comment des locaux aveugles conçus pour le stockage pourraient se transformer en espace lumineux et confortables pour le public, sauf à entreprendre de vastes chantiers immobiliers dont le « plan » ne dit rien. Une « reconversion » des espaces au sujet desquels la ministre ne parle que de « mécanisme financier d'incitation » limité à l'opération campus parisienne⁴. Bref, derrière le plan de communication, le néant.

Le SNASUB-FSU quant à lui tient toujours pour une authentique amélioration des services publics dans les Bibliothèques comme ailleurs, fondée sur des missions et appuyés sur des moyens pérennes qui ne relèvent pas de la communication politicienne à courte vue ou du travestissement pur et simple de la réalité.

Antoine Meylan

¹ <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50597/des-bibliotheques-universitaires-ouvertes-plus-longtemps.html>

² POLONY, Natacha. Des bibliothèques universitaires enfin ouvertes le soir. *Le Figaro*. 17 février 2010

³ JOUGUELET, Suzanne. *Les Learning centres : un modèle international de bibliothèque intégrée à l'enseignement et à la recherche*. Inspection Générale des Bibliothèques, décembre 2009. Disponible en ligne : <http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/33/6/Rapport_Learning_Centers_7-12_RV_131336.pdf>

⁴ Discours de Valérie Pécresse à l'occasion de son déplacement à l'université de Paris XIII. Disponible en ligne : <<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid50600/des-bibliotheques-universitaires-ouvertes-plus-longtemps.html>>

La notion de services effectifs

Certains statuts particuliers exigent, de la part de fonctionnaires candidats à un examen professionnel ou à un concours interne, l'accomplissement d'un certain nombre d'années de services effectifs dans un corps de la fonction publique de l'État.

La circulaire FP/6 no 1763 du 4 février 1991 relative à la notion de « services effectifs dans le corps » a précisé aux différentes administrations, qui avaient des interprétations diverses, ce qui doit être considéré comme tel.

Doivent être considérés comme « services effectifs dans le corps » :

1. les services effectués par un fonctionnaire en position d'activité ou les services accomplis en détachement dans le corps au sein duquel la notion de services effectifs est à apprécier ;
2. les services effectués par un fonctionnaire stagiaire, qui, nommé dans un emploi permanent des administrations centrales de l'État, des services extérieurs en dépendant ou des établissements publics de l'État, exerce effectivement les

fonctions afférentes au dit emploi et a vocation à être titularisé dans le grade correspondant (stagiaire « sur le terrain »).

Ne peuvent être considérés comme « services effectifs dans le corps » :

1. les services militaires,
2. les services effectués par un fonctionnaire en scolarité dans une école administrative par laquelle s'effectue obligatoirement le recrutement d'un corps, à l'exception des deux hypothèses suivantes :
 - a) Lorsque, en application de la jurisprudence du Conseil d'État du 23 mai 1980 « syndicat national autonome des policiers en civil », le statut particulier de ce corps mentionne parmi la hiérarchie des grades et échelons du corps un échelon d'élève.
 - b) Lorsque ce statut particulier contient une disposition expresse assimilant le temps de la scolarité à des services effectifs dans le corps.

Lu pour vous



Note de service n° 2010-016 du 2 février 2010 relative aux demandes d'admission à la retraite des personnels relevant de la direction de l'encadrement (campagne 2010 - 2011) (BOEN n° 8 du 25 février 2010).

Arrêté du 4 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de recrutements par voie de PACTE d'adjoints administratifs de 2e classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (86) (JO du 21 février 2010).

Arrêté du 4 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2e classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 21 février 2010).

Arrêté du 4 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours pour le recrutement d'adjoints administratifs de 1re classe de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 21 février 2010).

Arrêté du 4 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture de concours pour le recrutement de SAENES (JO du 21 février 2010).

Arrêté du 4 février 2010 autorisant au titre de l'année 2010 l'ouverture d'examens professionnels pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle du corps des SAENES (JO du 21 février 2010).

Arrêté du 5 février 2010 fixant au titre de l'année 2010 le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement d'assistants des bibliothèques (JO du 18 février 2010).

Arrêté du 5 février 2010 fixant au titre de l'année 2010 le nombre de postes (interne : 73 ; TH : 25) offerts au concours interne de recrutement d'attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (JO du 23 février 2010).

Arrêté du 8 février 2010 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels titulaires et stagiaires du MEN (JO du 17 février 2010).

Circulaire n° 2010-0005 du 19 février 2010 fixant la date du scrutin pour le CTPM supérieur recherche au 6 mai 2010 (BOESR n° 9 du 4 mars 2010).

Décret n° 2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (JO du 25 février 2010).

Décret n° 2010-174 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de directeur de Crous (JO du 25 février 2010).

Décret n° 2010-173 du 23 février 2010 modifiant le décret n° 2004-515 du 8 juin 2004 portant statut d'emploi d'agent comptable de Crous (JO du 25 février 2010).

Décret n° 2010-172 du 23 février 2010 modifiant le décret n° 98-408 du 27 mai 1998 portant statut d'emploi d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (JO du 25 février 2010).
Arrêté du 23 février 2010 fixant le taux de l'indemnité spéciale susceptible d'être attribuée aux directeurs d'un Crous (JO du 25 février 2010).

Arrêté du 23 février 2010 portant classement des emplois de directeur et d'agent comptable de Crous (JO du 25 février 2010).

Arrêté du 23 février 2010 portant répartition des emplois d'agent comptable d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (JO du 25 février 2010).

Arrêté du 23 février 2010 portant répartition des emplois de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur (JO du 25 février 2010).

Arrêté du 23 février 2010 modifiant l'arrêté du 4 février 2004 portant application du décret n° 92-356 du 27 mars 1992 relatif à l'indemnité pour charges administratives allouée aux secrétaires généraux d'académie et aux secrétaires généraux d'établissement public d'enseignement supérieur (JO du 25 février 2010).

Arrêté du 23 février 2010 modifiant l'arrêté du 12 décembre 2003 portant application du décret n° 2003-1190 du 12 décembre 2003 et fixant les taux de l'indemnité de gestion comptable aux agents comptables des Crous (JO du 25 février 2010).

Arrêté du 23 février 2010 modifiant l'arrêté du 29 avril 2003 portant application du décret n° 2003-404 du 29 avril 2003 portant attribution d'une indemnité de gestion allouée aux agents comptables d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (JO du 25 février 2010).

Décret n° 2010-176 du 23 février 2010 fixant l'échelonnement indiciaire des emplois fonctionnels relevant des établissements publics d'enseignement supérieur et du réseau des œuvres universitaires et scolaires (JO du 25 février 2010).

Décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement (JO du 7 mars 2010).



SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2009 - 2010

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB")

> **par prélèvement automatique** sur compte postal ou bancaire, à envoyer au Trésorier national (**Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE**) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Merci de remplir tous les champs avec précision.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,26 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA : 50 %
- > Retraités : 50 %
(comprend l'adhésion à la Fédération générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité)

ACADEMIE :	ANNEE DE NAISSANCE	SECTEUR <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre :	STATUT <input type="checkbox"/> ASU <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire
NOM :	<input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT		
PRENOM :	<input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT		

VOS COORDONNEES

APPARTEMENT, ETAGE :

ENTREE, IMMEUBLE :

N°, TYPE, VOIE :

BP, LIEU DIT :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL : PORTABLE :

CATEGORIE
 A
 B
 C
 Contractuel

GRADE :

QUOTITE DE TRAVAIL : %
(disponibilité, Congé parental...)

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :

NOM D'ETABLISSEMENT :

SERVICE :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE, CEDEX :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

COTISATION

(_____ + _____) x _____
(indice) (NBI) (coefficient)

x Quotité (ex : x 0,8 pour 80%)

----- = _____ €

Les cotisations syndicales ouvrent droit à une réduction d'impôt de 66% de leur montant.

Adresse e-mail pour recevoir des informations syndicales :

DATE :

Signature :

Règlement par chèque Nombre de chèques : 1 2 3

Montant réglé : €

Prélèvement automatique

A remplir et renvoyer **avec le bulletin d'adhésion** à Françoise ELIOT
Trésorière nationale, 9, rue d'Ancerville 55170 Sommellonne

> **MONTANT DE LA COTISATION :** €

> **MONTANT DE LA MENSUALITE** (COTISATION / 5) :

> **DATE DE DEBUT DES PRELEVEMENTS :** / 2009

Vous utilisez le prélèvement pour la première fois ? Joindre obligatoirement un RIB, RIP ou RICE.

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par l'organisme créancier désigné ci-dessous. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

ORGANISME CREANCIER SNASUB FSU 104 RUE ROMAIN ROLLAND 93260 LES LILAS	N° NATIONAL EMETTEUR 430045
NOM, PRENOM ET ADRESSE DU TITULAIRE	
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Mademoiselle	
.....	
.....	
.....	

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Etablissement	Code guichet	N° de compte	Clé RIB

NOM ET ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

NOM :

ADRESSE :

CP : VILLE :

DATE : SIGNATURE :



© CRDP de l'académie de Versailles

intertice – M@Di

Carrefour des usages pédagogiques du numérique et du matériel didactique innovant

Les 10, 11 et 12 mai 2010 ➤ Cnit-La-Défense

intertice - M@DI,
c'est la présentation
des usages pédagogiques
des Tice et du matériel
didactique innovant
par les acteurs
de l'enseignement
général, technique
et professionnel,
du premier degré
au supérieur.

➤ www.intertice.fr

